

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_06

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Syndicat
intercommunal à
vocation unique de la
fourrière pour
animaux de la
presqu'île
guérandaise –
Modification des
délégués du Conseil
municipal**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022
Et que la convocation avait été faite le

23 novembre 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux statuts, il appartient au Conseil Municipal d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île guérandaise.

Les deux délégués titulaires et les deux délégués suppléants ont été désignés lors du conseil municipal du 10 juillet 2020 en la personne de :

Mme Françoise HAFFRAY élue déléguée **titulaire**
Mme Patricia L'ECORSIER élue déléguée **titulaire**
M. Yannick BEAUVAIS élu délégué **suppléant**
Mme Véronique JULIOT élue déléguée **suppléante**

Mesdames Juliot et L'Ecorsier ayant présenté leurs démissions de leurs mandats de conseillères municipales, il convient de renommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Sur proposition du Maire, il est demandé de désigner : Monsieur Yannick BEAUVAIS, délégué suppléant, accepte de devenir délégué titulaire. Madame Laurence FREMINET accepte de devenir déléguée suppléante et Madame Elodie LEBOT accepte de devenir déléguée suppléante.

- délégué titulaire : M. Yannick BEAUVAIS
- déléguée suppléante : Mme Laurence FREMINET
- déléguée suppléante : Mme Elodie LEBOT

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_06-DE

SLOW

Le Conseil, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île guérandaïse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

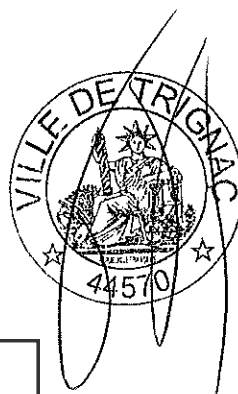
**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : De désigner les élus suivants comme délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique de la fourrière pour animaux de la Presqu'île Guérandaïse.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Françoise HAFFRAY	Laurence FREMINET
Yannick BEAUVAIS	Elodie LEBOT

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_06-DE